



106/2023/VL

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE
DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
53 rue Maurice Berteaux jusqu'à l'angle Quai Boubou Dado
Commune de Maurecourt**

Le Maire de la Commune de Maurecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2211-1 et L 2213-1 à L 2213-3,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise DTP2I, relative à des travaux de réfection de la chaussée,

Considérant qu'il s'avère nécessaire afin de réaliser cette intervention, d'interdire le stationnement et de fermer la circulation du n°53 rue Maurice Berteaux jusqu'à l'angle du Quai Boubou Dado à Maurecourt.

ARRÊTE

Article 1er : Du jeudi 15 juin au vendredi 23 juin 2023, de 8h00 à 17h00 selon l'avancement des travaux, le stationnement sera interdit et la circulation sera fermée du n°53 rue Maurice Berteaux jusqu'à l'angle du Quai Boubou Dado à Maurecourt pour la réalisation de travaux de réfection de la chaussée. Tout véhicule gênant, contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 2 : L'entreprise chargée des travaux :

DTP2I

Représenté par Monsieur DE ABREU

Rue des Carreaux

ZA des Carreaux

95640 MARINES

aura la charge de la signalisation temporaire du chantier, de jour et de nuit, sur le domaine public. Il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière sera conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, Livre I, 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Madame Le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale, Madame La Commissaire Divisionnaire de Police de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à MAURECOURT, le 13 juin 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué aux Travaux, à la Voirie,
à l'Assainissement et à la Sécurité


Daniel WOTIN



Département des Yvelines

Arrondissement de Saint Germain-en-Laye - Canton de Conflans Sainte Honorine